



COMPTE-RENDU
SEANCE DU 24 septembre 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 24 septembre 2015.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 25 juin 2015

Approbation du procès-verbal du 07 juillet 2015

Fonds départemental d'aide aux jeunes

De signer la convention avec la Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Insertion (Convention D.E.F.I. 2015),

De verser au Conseil Départemental de la Moselle, une participation financière à hauteur de 0,15 € par habitant, soit pour 7 151 habitants (recensement 2015) la somme de 1 072,65 €.

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter l'indemnité d'assurance de la ville à hauteur de 1 152 € pour le remboursement des honoraires de Maître Fatima LAGRA, Avocate en charge de la défense de la ville dans l'affaire « ARBOIT contre commune de Guénange ».

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter l'indemnité d'assurance de la ville à hauteur de 1 152 € pour le remboursement des honoraires de Maître Fatima LAGRA, Avocate en charge de la défense de la ville dans l'affaire « BOUBEKEUR contre SCI l'Arche et commune de Guénange ».

Admission en non-valeur

D'admettre en non-valeur la somme de 74,36 € pour non-paiement des frais de périscolaire (juin 2013).

D'annuler partiellement le titre 126 du 16 avril 2015, les frais de déblais, à la charge de l'administré. Ils sont ramenés à la somme de 300,00 €

Subvention associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Football Guénange	Subvention exceptionnelle actions spécifiques	1 947,00 €	UNANIMITE
6574	IMPULSARTS	festival d'aéroggraphie	3 000,00 €	21 voix pour et 6 voix contre

TOTAL | 4 947,00 € |

Avenant n°1 lot 8 - Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente Louise Michel
D'accepter un avenant concernant les travaux de rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente Louise Michel.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : **19 839,70 € HT soit 23 807,64€ TTC.**

Avenant n°2 lot 10 - Travaux de développement du pôle sportif de Guénange

D'accepter un avenant concernant les travaux de développement du pôle sportif.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : **24 541,36€ HT soit 29 449,63€ TTC.**

Avenant 2 lot 7 Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente Louise Michel

D'accepter un avenant concernant les travaux de rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente Louise Michel.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : **22 567,00 HT soit 27 080,40€ TTC**

Chasse - Réserve et enclaves

D'adopter le tableau présentant les éléments fonciers ci-dessous.

Chasseurs	Superficie
FONDATION DE LA SALLE 55, rue Henri Chevalier 69004 LYON Chasseur sur place : ALAIN Bernard 1, rue St Georges 57935 LUTTANGE	64 ha 64 a 30ca
KEMPF Gérard 17, rue du Château REINANGE 57940 VOLSTROFF Chasseur sur place : Idem	56 ha 29 a 22 ca

Chemin de randonnée

De donner un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,

D'autoriser la pose de jalonnements permanents du chemin à l'aide de balisage de la signalétique homologuée,

D'engager à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,

De demander au Conseil Départemental de la Moselle d'inscrire au Plan départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnées, les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints. Cette démarche pourra aussi être effectuée par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

De s'engager à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer Moselle Tourisme et à lui proposer un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et à ne pas allonger le parcours de manière excessive ou de diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement doit également respecter ce maintien ou cette continuité,

De s'engager à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

Contrat C.A.F. - Contrat Enfance Jeunesse - Renouvellement

D'autoriser le Maire à signer le contrat CEJ. Il implique la ville et les actions développées par le Centre Social en direction de la jeunesse. Il permet un soutien financier de la CAF de la Moselle, réduisant ainsi le coût final pour les familles.

Rétrocession voiries cœur de ville - Tranche 1

De signer la Convention de Transfert des Equipements et Espaces Communs du lotissement Cœur de Ville – Tranche 1.

Cette convention prendra effet aux conditions suivantes :

1. Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (cerfa n° 13408*02)
2. Réalisation des opérations contradictoires de réception par le Maître d'Ouvrage, en présence d'un représentant de la Commune
3. Accords des services concessionnaires pour la prise en charge de l'ensemble des réseaux réalisés sur le lotissement
4. Minimum de 80 % des pavillons individuels construits.

Convention régularisation entretien route départementale n°1

De procéder à la régularisation de la convention relative à l'entretien des routes départementales dans la traverse de Guénange.

Programme de travaux sylvicoles 2016

De signer le programme correspondant pour un montant de 9 413 € de recette prévisionnelle.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)					
Parcelle	BOIS D'OEUVRE	TOTAL FACONNE	MENUS PRODUITS	VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE
	Feuillus				
	m ³	m ³	stères	m ³	€
4.a	34	34	126	122	7 135
6	11	11	20	25	2 278
TOTAUX	44*	44*	147*	147*	9 413*

D.S.P. Centre Equestre

De lancer la procédure de consultation réglementaire. Le présent contrat actuel arrivera à échéance le 31 mai 2016. Le contrat suivant aura une durée de 9 ans du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2025.

D'apporter les modifications suivantes aux cahiers des charges de la D.S.P. :

- Augmenter régulièrement les loyers passant de 20 000 € par an en 2015 à 31 025 € par an en 2024
- Fixer à 60 % le taux de chevaux à demeure et propriété du Centre Equestre
- Identifier les chevaux présentés au délégant (la ville)
- Présenter le budget et les tarifs proposés au Conseil Municipal pour le 15 mai de chaque année.

Modification tableau des effectifs

- d'adopter la proposition du maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS				
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Poste à créer
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1	
- Directeur Général des Services des communes 2000 à 10000 habitants		1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF		31	19	
- Attaché faisant fonction de DGS		A	1	
- Attaché		A	1	1 (N.T.)
- Rédacteur principal de 2ème classe		B	2	2
- Rédacteur		B	5	3
- Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	1	0
- Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	6	5
- Adjoint administratif de 1ère classe		C	6	1
- Adjoint administratif de 2ème classe		C	6	3
- Adjoint administratif de 2ème classe à TNC		C	3	3
SECTEUR TECHNIQUE		53	41	
- Technicien principal de 1ère classe		B	1	1
- Technicien principal de 2ème classe		B	1	0
- Technicien		B	1	1
- Agent de maîtrise principal		C	1	0
- Agent de maîtrise		C	3	3
- Adjoint technique principal de 1ère classe		C	3	3
- Adjoint technique principal de 1ère classe à TNC		C	1	1
- Adjoint technique principal de 2ème classe		C	5	3
- Adjoint technique principal de 2ème classe à TNC		C	2	1
- Adjoint technique de 1ère classe		C	5	2
- Adjoint technique de 2ème classe		C	17	14
- Adjoint technique de 2ème classe à TNC		C	13	12
SECTEUR SOCIAL		13	10	
- Educateur de Jeunes Enfants Principal à TNC		B	1	1
- Educateur de Jeunes Enfants à TNC		B	1	0
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe à TNC		C	7	7
- Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à TNC		C	4	2
POLICE MUNICIPALE		6	5	
- Chef de service de police principal de 1ère classe		B	1	1
- Brigadier Chef Principal		C	1	1
- Brigadier		C	1	0
- Gardien		C	3	3
SECTEUR ANIMATION		13	8	
- Adjoint d'animation de 1ère classe		C	1	1
- Adjoint d'animation de 2ème classe		C	4	2
- Adjoint d'animation de 2ème classe à TNC		C	8	5
TOTAL GENERAL		117	84	
CREATIONS D'EMPLOIS		SUPPRESSION D'EMPLOIS		SOLDE

A 21 voix pour et 6 voix contre

Désignation conseillers communautaires supplémentaires – Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

UNTEREINER Alain, CORRADO Frédérique et AUZANNEAU Patrick sont désignés pour représenter la municipalité à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Garantie d'emprunt Batigère

De faire appliquer garanties d'emprunt suivantes :

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 :

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	3 800 000,00 €
Périodicité des échéances :	annuelle
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	taux du livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60%. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le</i>

	<i>taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée.
Taux de progressivité des échéances :	de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Cession d'immeubles

De céder les anciens logements de l'ancien Lycée Joseph CRESSOT des personnels à la société Lorraine Patrimoine Investissements. L'état des logements est assez vétuste.

Le preneur s'engage notamment à :

- Reprendre à neuf et à individualiser le système de chauffage
- Reprendre à neuf les colonnes montantes d'évacuations
- Mettre aux normes l'électricité
- Créer un parking privatif
- Reprendre la ferronnerie des balcons

Il s'agit de la parcelle cadastrée 1470/79 d'une contenance de 10 ares 49 centiares au prix de 190 000 €. Les frais de notaire seront à la charge du preneur. L'avis du service France Domaine s'élève à 250 000 €.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE